



# Principe directeur

## Énoncé de mission

L'association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier (VSMR) représente les intérêts du secteur privé de la branche des déchets, du recyclage, de l'élimination et des matières premières secondaires, en matière politique, économique et sociale. L'association s'engage à renforcer et à maintenir l'ordre économique privé et la durabilité.

## Vision

**Le VSMR représente l'ensemble du secteur privé de la valorisation :** Du secteur des déchets jusqu'à celui de l'industrie des matières premières, en passant par les entreprises de recyclage et d'élimination, le VSMR relie les entreprises individuelles pour en former une puissante entité de représentation des intérêts.

**Le VSMR au profit du secteur privé :** Les solutions du secteur privé sont la meilleure garantie pour une exécution efficace, économe en ressources et respectueuse des consommateurs. L'Etat doit donc s'efforcer autant que possible à ne créer que des conditions-cadres favorables, aussi pour la branche industrielle des déchets, du recyclage, de l'élimination et des matières premières secondaires.

**Le VSMR allie tradition et modernité :** Des entreprises de l'industrie des déchets, ancrées localement avec leurs points de collecte, agissent aux côtés des entreprises dotées de systèmes de recyclage à la pointe de la technologie, des utilisateurs industriels et des transformateurs de matières premières secondaires, des fonderies, des aciéries, des fabriques de papier et de carton ainsi que des sociétés traditionnelles de négoce de matières premières secondaires.

**Le VSMR est synonyme de durabilité :** À une époque où les ressources se raréfient, les industries et entreprises représentées préconisent une utilisation prudente des fondements naturels de la vie.

## Buts

Le VSMR **représente les intérêts de l'industrie vis-à-vis de la politique, de l'administration et du grand public** et prône la priorité pour le secteur privé et des conditions-cadres réglementaires favorables.

Le VSMR promeut **l'autonomie de l'association**. Il aspire à l'exécution autonome de la réglementation par un inspectorat et à la formation de spécialistes qualifiés.

Le VSMR **informe** ses membres de manière opportune et professionnelle sur les innovations réglementaires et spécifiques à la branche. Il regroupe ses compétences sectorielles spécifiques dans des domaines professionnels spécialisés.

21.09.2020